

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/08/2005 - Convocation du 11/08/2005
Compte rendu affiché le : 02/09/2005

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mlle Sylvie VEYRIER

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	17
Votants	25

Présents : M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; Mme WYMANN; M. GOSSET; Mme MARMONIER; Mlle VEYRIER; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; Mme BERRA; M. FORGET; Mlle MILLET

Absents représentés : M. AUROY (pouvoir à M. RODRIGUEZ); M. GONDELAUD (pouvoir à M. OLLIVIER); M. MACHURAT (pouvoir à Mlle MILLET); Mme ZUILI (pouvoir à Mlle VEYRIER); Mme BROSSARD (pouvoir à Mme WYMANN); M. MEYER (pouvoir à M. POINT); M. CHRETIN (pouvoir à Mme GLATARD); Mme PERRIN (pouvoir à Mme MARMONIER)

Absents excusés : M. FERNANDES; M. BELLOT; Mme LABASOR; M. BOUREZG.

Objet : Mise à disposition partielle CCAS

Un agent de la commune est actuellement en charge d'astreintes à la Résidence Bertrand Vergnais. Afin d'établir une situation administrative conforme, le conseil municipal est invité à adopter une convention autorisant Monsieur le Maire à prendre les dispositions pour que l'un des fonctionnaires territoriaux de la commune assumé une mission de surveillance.

Les principales dispositions de la convention sont les suivantes :

- un logement est occupé sans paiement d'un loyer. La totalité des charges afférentes à l'appartement est prise en charge par le CCAS,
- l'agent effectue en contrepartie une mission d'astreintes constituée par des présences obligatoires dans l'établissement selon les règles fixées par la Directrice,
- pour l'exercice des missions liées aux astreintes, l'agent est sous l'autorité du Président du CCAS.

L'objectif de cette mesure consiste à organiser des gardes régulières permettant d'assurer la sécurité du bâtiment et de maintenir, en permanence, un agent susceptible de répondre aux demandes d'urgence pouvant intervenir dans l'établissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- CONSIDERANT la nécessité d'assurer une présence active dans la résidence Bertrand Vergnais occupée par des personnes âgées,
- **AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en place le dispositif décrit ci-dessus.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 25 août 2005
Le Maire,
Paul LAFFLY.**



*Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 06/09/2005
Publication ou affichage du 07/09/2005
Paul LAFFLY,
Maire.*